



**UNION des DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX de l'ÉDUCATION NATIONALE  
des ALPES MARITIMES**

**DELEGATION de GRASSE et VAL de SIAGNE**

Siège social : 19 Chemin de la Chapelle St Antoine  
**06130 Grasse - Tél : 04 93 70 60 87 – 06 83 08 78 33**

## **PROCES - VERBAL**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

**mercredi 15 mars 2023 de 9h30 à 11h**

Salle du Château à MOUANS SARTOUX

Sont présents les DDEEN : CUSACK Viviane, DOUSSY Jean, ELLENA Susannah, GUINVARCH Jane, GUSTAVE Jean-Marc, LAVAUX Christian, LE BLAY Claudine, MARY Michel, MARTUCCI Chantal, MESSIN Michelle, MOISAN Sylviane, MOUCHARD Gérard, PIGNAULT Michèle, VERMERSCH Gilou  
Invitée membre honoraire : Tâm CHATELIER  
Les autres DDEEN sont absents excusés.

#### **Accueil à partir de 9H30**

Nous remercions chaleureusement la Mairie de Mouans-Sartoux, pour le prêt de la salle et Claudine Leblay qui a organisé cette rencontre avec gâteaux, boisson et café-thé

Michelle MESSIN préside la réunion, Jean DOUSSY et Jean-Marc GUSTAVE en sont les secrétaires.

La Présidente rend un discret hommage à Camille GUSTAVE et André CAMBREAL, tous deux membres honoraires qui nous ont quittés. Ils nous manqueront.

#### **Rapport moral et rapport d'activités 2022 (voir PJ) :**

La Présidente donne lecture du rapport moral et du rapport d'activités pour l'année 2022.  
Ils sont adoptés à l'unanimité.

#### **Comptes, Bilan financier 2022 et budget prévisionnel 2023 (voir PJ)**

Chantal MARTUCCI, trésorière, nous fait lecture avec précisions des documents reçus lors de la convocation.

Le vérificateur aux comptes, Christian LAVAUX, les certifie selon son rapport en PJ et donne quitus à la trésorière.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité  
et quitus est donné à la trésorière à l'unanimité.

Chantal MARTUCCI remercie et l'assemblée la remercie pour sa bonne tenue des comptes et sa gestion efficace.

**Reconduction au poste de vérificateur aux comptes** pour un an,  
Christian LAVAUX

approuvé à l'unanimité

**Cotisation 2023 membres actifs** : proposition de continuer à conserver les 2€ pour notre association - suite à AG de l'Union du 2/4/2022, la cotisation est inchangée (36€)

Toutes les cotisations ont été encaissées et la part Union et Fédération reversée

Les membres du Conseil d'Administration de notre Association locale de Grasse Val de Siagne ont été nommés pour 4 ans jusqu'au 31/8/2025

suite appel à candidature pour **membres du CA de l'Union Départementale 06** : reconduction de Chantal Martucci et Jean Doussy. Pas d'autre membre se présente approuvé à l'**unanimité**

*Les secrétaires de séance*

*La Présidente*

Jean DOUSSY et Jean-Marc GUSTAVE

*Michelle MESSIN*

*L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Monsieur **Jean MOREAU 7 Rue RAIBERTI 06000 Nice** ou à l'adresse e-mail suivante : [secretariat.ud06@dden.fr](mailto:secretariat.ud06@dden.fr)*



**UNION des DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX de l'ÉDUCATION NATIONALE  
des ALPES MARITIMES**

**DELEGATION de GRASSE et VAL de SIAGNE**

Siège social : 19 Chemin de la Chapelle St Antoine  
**06130 Grasse - Tél : 04 93 70 60 87 – 06 83 08 78 33**

**ANNÉE CIVILE 2022**

**RAPPORT MORAL**

Tous les DDEN sont animés uniquement par l'intérêt qu'ils portent au devenir des enfants et à la défense de la Laïcité. **La qualité de vie des enfants à l'école et autour de l'école reste la préoccupation de tous.** Ils DDEN continuent avec Force et Vigueur leurs travaux, prêts à oeuvrer en toute sérénité, dans l'intérêt de tous les enfants afin que l'École publique, laïque et gratuite reste l'ascenseur social pour chaque enfant.

La délégation de Grasse-Val de Siagne : ce sont , à ce jour, 27 Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.) qui ont oeuvré et poursuivi leur mission avec conviction, dans les 22 communes des circonscriptions académiques de Grasse et Val de Siagne, pour chacune des 67 écoles, mais aussi dans 1 école de Vence et 3 dans celle de Valbonne, faisant d'eux des partenaires actifs dans leurs écoles d'affectation. **Toutes les 71 écoles ont bénéficié de la présence d'un DDEN.**

**Chaque école peut donc s'appuyer sur son DDEN. Il est à l'écoute.**

Après la période très difficile de la COVID19, mais aussi suite aux actions tragiques d'assassinat au sein même des écoles, la mise en place de protocoles compliqués reste d'actualité,

**et pourtant face à cette situation, l'école avance**

Saluons, encore une fois, les actions de nos maîtres et maîtresses, ATSEM et employés communaux, qui savent agir pour que l'école primaire, publique et laïque reste le premier et **le plus efficace lieu de l'apprentissage du bien vivre ensemble.**

Nous DDEN, nous continuons résolument à conduire nos missions pour le service public laïque de l'Education, pour une école de la République,

**une école publique ouverte à tous les enfants**



## RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Notre année civile 2022 a été rythmée par :

### I - LES REUNIONS :

\* les trois réunions statutaires :

- l'**Assemblée générale et trimestrielle du 25 février 2022 par visio zoom**
- l'**Assemblée trimestrielle du 2 juillet 2022 à au bord du Lac de Thorenc**
- l'**Assemblée trimestrielle du 6 décembre 2022 à Grasse, Lycée de Croisset**

\* et précédant ces assemblées, trois réunions de **Bureau élargi** : les 3 février par zoom, 8 juin à Mouans Sartoux et 14 novembre 2022 par zoom.

\* mais aussi des **réunions informelles** ont été organisées par visio zoom les 13 avril et 21 octobre 2022, ainsi que des **réunions de travail** telles que les 10, 14 et 18 janvier 2022 « bulletin » et le 6 juillet 2022 « rapport de visite ».

Chacune de ces réunions est suivie du compte-rendu adressé à chaque DDEN de la délégation, et aux membres du CA de l'Union,

\* l'**Assemblée Générale de l'Union Départementale : le samedi 2 avril 2022**, au Collège International de **Cannes** a réuni 53 DDEN (présents et représentés) pour 78 DDEN (effectif bien en baisse après le renouvellement quadriennal de 2021).

L'UD06 organisa aussi des **rencontres du CA départemental** les 23 mars 2022 à Mouans, 15 juin à Nice et 9 novembre 2022 à Mouans, précédées de « Bureau ».

Conformément aux statuts, l'ensemble du renouvellement des candidats pour le conseil d'administration départemental et son bureau, a été approuvé à l'unanimité.

Nous notons toujours que, les rencontres et les actions individuelles dans nos écoles se trouvent renforcées par la dynamique de l'ensemble des DDEN du département et des membres de la délégation de Grasse et Val de Siagne.

### II - LES SECTEURS d'ACTIVITE.

Les conditions et restrictions gouvernementales dues à la Covid se sont apaisées durant cette année 2022. Les membres de notre délégation ont été présents dans **les Conseils d'école**, attentifs aux problèmes dans les domaines des effectifs, de l'accueil des élèves handicapés, de la restauration, du personnel d'encadrement, de l'hygiène et de la sécurité et ont œuvré au suivi des travaux à entreprendre.

Et de la même façon, les DDEN ont participé aux **Commissions de Sécurité** dans leurs écoles et aux suivis des consignes du **PPMS** (plan particulier de mise en sécurité), aux **exercices** « incendie », aux actions de la **Sécurité Routière**

**scolaire**, aux **Commissions de restauration** et aux réunions des **Caisses des Écoles** de différentes communes.

Chaque DDEN a rempli consciencieusement le **rapport annuel de visite de l'école** où il est affecté, souvent grâce à l'aide des directrices et directeurs toujours attentifs à ce document, occasion de faire le point sur l'organisation de l'école, les effectifs, les locaux et la sécurité, mais aussi moment privilégié de rencontre. Nous les en remercions. Ces rapports ont été transmis aux Maires des communes ainsi qu'aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Grasse - Val-de Siagne, de Valbonne et de Vence. Nous avons toujours des retours positifs et les remerciements des Maires et IEN qui apprécient la vigilante attention des DDEN de notre délégation. Des statistiques départementales et par délégation sont faites et présentées à l'ensemble des DDEN.

Durant cette année 2022, les **rencontres** de notre délégation des DDEN avec les tiers n'ont pas pu se faire avec Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) ni l'IA, mais c'est partie remise en 2023.

Par contre chaque DDEN a pu rencontrer le directeur ou directrice de son école d'affectation. Les différents contacts relatifs à la vie de l'école montrent également l'écoute de tous les DDEN. Ils apportent aide également aux différentes manifestations organisées pour les enfants des écoles. Ils **participent à toutes les activités** favorisant la création et le développement des oeuvres complémentaires de l'école publique proposées par les communes.

Nous avons présenté nos actions lors des **forums des associations** de 2 communes : à Peymeinade et Le Tignet le 3 septembre 2022.

Le numéro 39 de notre **bulletin** a été distribué, comme chaque année, début 2022 avec les vœux de bonne année, pour consultation publique à l'ensemble des Maires et acteurs scolaires des communes, I.E.N. I.A. et directrices ou directeurs des écoles, ainsi qu'à tous les DDEN de notre association et autres membres de l'Union départementale et Fédérale. Il est proposé également sur le site du département. Notre bulletin annuel nous aide à expliquer nos actions aux tiers, et ce n°39 a été travaillé sur le thème de « l'école de nos enfants et la COVID».

Dans la continuité de notre mission pour veiller à la bonne vie des enfants à l'école et autour de l'école, nous avons choisi des **livres en dotation** sur le thème de l'environnement. Toujours convaincus que la culture est essentielle au développement des enfants, nous avons fait le choix de distribuer, cette année encore, un livre à chacune des écoles que nous couvrons.

L'Union Départementale des DDEN (UD06) ainsi que la Fédération nous apportent la **formation indispensable** par le suivi des actualités dans la revue «le Délégué» et les mails d'informations. Cette année, la rencontre de formation des DDEN s'est tenue par visio-zoom le 29 novembre 2022. Notons que notre délégation, de par sa vitalité et par son nombre de DDEN, essaie d'apporter son expérience à l'ensemble des membres de l'Union départementale et invite à chacune de ses rencontres, tous les membres des autres délégations.

Nous avons pu organiser lors de nos rencontres en présentiel des retrouvailles conviviales autour d'un repas avec amis et conjoints. Malheureusement,

les **DDEN membres honoraires** ne se sont pas joints à nous. Peut-être la prochaine fois, sans doute la Covid est passée par là et a cassé le rythme.

Le travail reconnu des DDEN est clairement visible lors de **l'attribution des subventions de fonctionnement** notamment par les communes de Auribeau, Cabris, Causols, Cipières, Escragnolles, Grasse, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, Peymeinade, La Roquette sur Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint Auban, Le Tignet.

Nous les remercions vivement de ce témoignage de reconnaissance qui encourage les actions de notre association.

### III- EN CONCLUSION :

Les DDEN ne sont pas isolés mais regroupés dans une association qui assure formation, compétence et appui.

Au cours de cette année 2022 la délégation de Grasse Val-de-Siagne peut se réjouir de sa vitalité. Grâce à leur motivation et leurs échanges fructueux tout au long de cette année, les DDEN restent toujours à l'écoute aux fins de protéger, d'encourager et d'œuvrer pour

une école de la République, démocratique et laïque,  
une école de qualité ouverte à tous les enfants  
**dans le seul intérêt de tous les enfants**

DDEN GRASSE / VAL DE SIAGNE - RÉSULTATS 2022

	DÉPENSES	RECETTES	
<b>Charges d'exploitation:</b>			
Fournitures de bureau:	15,27		
Photocopies (dossiers subventions + bulletins)	123,90		
Achat Livres offerts aux écoles	1 023,60		
Frais postaux affranchissement	45,90		
Logiciel Zoom abonnement pour 1 an	167,88		
Frais bancaires Crédit Agricole	2,00		
Caution location salles Mouans sartoux	1 100,00		
Manifestations	291,50		
Cotisations versées à l' UD :			
Union Fédé: 290 € + UD 406 € + revues 300 €)	996,00		
Contribution à la formation	435,00		
<b>Sous Total</b>	<b>4 201,05</b>		
Contrevaaleur de la valorisation des actions bénévoles	5 348,00		
Déplacements, réceptions	1 758,00		Relevés d'abandon de créance 2022
Actions spécifiques: maison Asso. Nice	32,68		
Assurance MAE			
Matériel	47,96		
Affranchissement/Papèterie/Photocopie	84,94		
Congrès			
Site WEB	50,21		220,63
Frais bancaires	4,84		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 527,68</b>		
<b>Produits d'exploitation:</b>			
Production vendue (repas)		291,50	
Subventions d'exploitation		2 180,00	
Cotisations (Fédé.= 290 € UD=406 € UL=58 €		754,00	
Revue "Le délégué"		300,00	
Dons		161,50	
Restitution caution location salle Mouans sartoux		1 100,00	7 106,00 BP 2022 Estimation activités 2022
		4 787,00	1 758,00 Relevé abandon de créance 2022
Valorisation des actions des bénévoles		5 348,00	5 348,00
Dons : abandon de créances		1 758,00	
Dotations aux missions DDEN		220,63	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 113,63</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 527,68</b>	<b>12 113,63</b>	<b>585,95</b>
<b>Actif Disponibilités au 31/12/22 (Cf. relevé bancaire):</b>			
Compte Crédit Agricole n° 43634551663	7 344,73		
<b>Total Actif</b>	<b>7 344,73</b>		
Solde réel en trésorerie au 31/12/2022 (Cf. tenue de comptes)	6 974,73		
Débits attendus Cautions location salles Mouans Sx, chèques n°7170805 (1 100 €) et 7170506 (100 €) non encaissés	1 100,00		
Produit attendu Subvention Grasse 2022 votée par DM 2022	730,00		
	<b>7 344,73 €</b>		
<b>Capitaux propres Crédit Agricole (Cf. Tenue de comptes)</b>			
Fonds associatifs au 31/12/2021	6 388,78		
Nouveau fonds associatif au 31/12/2022	6 974,73		
Bénéfice de l'année 2022	<b>585,95</b>		
Dépenses propres de l'UL Grasse Val-de-Siagne	4 201,05		
Recettes propres de l'UL Grasse Val-de-Siagne	4 787,00		
Bénéfice de l'exercice 2022	<b>585,95</b>		

## Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2022 Union Locale Grasse-Val de Siagne

Suite à notre rencontre le 15 février 2023, la trésorière (C. MARTUCCI) m'a présenté les documents comptables 2022: je peux donc vérifier les éléments suivants: les documents comptables ont bien été présentés en direct après avoir été envoyés par mail le 7 février 2023

- Les documents sont complets et retranscrivent fidèlement la gestion de l'année. Les factures correspondent aux relevés de banque.
  - les différents documents ont été croisés (factures et relevés, bordereaux et relevés ...), les dépenses et les recettes étudiées par date et par chapitre
  - le budget 2023 se fera à partir des données 2022 du compte financier
1. les **produits d'exploitation A** (recettes) se montent à **12 113, 63 €** pour 10783,76€ en 2021, 13 538.93€ en 2020, 13256.56€ en 2019, 11945.18€ en 2018, 12027.98€ en 2017, 13 116.78€ en 2016 et 13 987.78 en 2015
    - les subventions des communes sont bien apparentes: Le montant 2022 est de **2 180€** pour 2 225€, en 2021, 2315€ en 2020, 2150€ en 2019, 2205€ en 2018, 2105€ en 2017, 2153 € en 2016 et 2225 € en 2015, *c'est notre première source de revenus.*
    - les cotisations 2022 se montent à **754€** pour 832€ en 2021, 780€ en 2020 pour 765€ en 2019, 714€ en 2018 dont **58€** pour 64€ en 2021, 60€ en 2020, 60€ en 2019, 56 € en 2018, 66€ en 2017 restent dans les comptes de l'union locale.
    - A noter que les dons s'élèvent à **161,50€** pour 69€ en 2021, 69€ en 2020, 171€ en 2019 et respectivement 119.50€, 126€, 202€, et 130 € les années précédentes
  2. les **charges d'exploitation B** (dépenses) se montent à **11527,68€** pour 10 773.25€ en 2021, 13 146.81€ en 2020, 13086.59 € en 2019, 11780.49€ en 2018, 12289.40 € en 2017, 12 114.48€ en 2016
    - Les plus importantes sont, d'une part, le versement des cotisations **768 €** et de la revue **330 €** et d'autre part le reversement de 30 % des subventions des communes soit **435 €** à l'union départementale.
    - Je souligne le montant de la licence Zoom **167,88 €** devenue incontournable.
    - Je rappelle que le montant de 1000€+ 100€ pour la location des salles de Mouans, est en fait **une caution, non encaissée, renouvelable chaque année.**
    - Les achats sont, outre la licence Zoom, les livres offerts aux écoles pour un montant de **1 023,60 €**
  3. **Les résultats 2022 (A-B)** sont de **+ 585,95 €** pour + 10.51€ en 2021, +392.12 € en 2020, + 169.97€ en 2019, + 164.69€ en 2018, - 261.42 en 2017, + 1002.28 € en 2016 et + 617.25€ en 2015.
  4. **Le solde, au 31/12/2022**, est de **7 344,73€** au Crédit Agricole.

	Produits	Charges	Résultats
A2015	13987,78	13370,53	617,25
A2016	13116,78	12 114,48	1 002,30
A2017	12027,98	12289,40	-261,42
A2018	11945,18	11 780,49	164,69
A2019	13256,36	13 086,59	169,77
A2020	13538,93	13 146,81	392,12
A2021	10 783,76	10 773,25	10,51
A2022	12 113,63	11 527,68	585,95



Je propose comme chaque année de remercier la trésorière pour la rigueur de son travail et de lui en donner un quitus entier

Fait à Mouans-Sartoux le 15 février 2023, le vérificateur aux comptes : C.LAVAUX



DDEN GRASSE VAL-DE-SIAGNE

RÉSULTATS AU 31/12/2022 - BUDGET 2023

	Au 31/12/22	BP 2023		Au 31/12/2022	BP 2023
CHARGES	Montant	Montant	PRODUITS	Montant	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>			<b>RESSOURCES DIRECTES</b>		
<b>60 - ACHATS</b>			<b>70- Vente de produits finis</b>		
Achats fournitures (UD 06)	100,21	150,00	Manifestations	291,50	500,00
Achat matériel (UD 06)	47,96	50,00			
Livres pour écoles	1 023,60	1 050,00	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>		
Provision achat ordinateur		400,00	Communes	2 180,00	2 350,00
<b>61 - Services extérieurs</b>					
Locations salles : Mouans-Sx et Nice	1 132,68	1 150,00			
Assurance	0,00	150,00			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			<b>75 - Produits gestion courante</b>		
Rémunérations intermédiaires			Cotisations	1 054,00	972,00
Frais postaux	45,90	50,00			
Publicité, Affichage			Dons	161,50	182,00
Photocopies	123,90	118,00			
Abonnement annuel Zoom	167,88	170,00			
Services bancaires	6,84	12,00	<b>76- Produits financiers</b>		
Site Web (UD06)	50,21	31,00			
Congrès (UD 06)					
Déplacement, missions	291,50	500,00	<b>77- Produits exceptionnels</b>		
			Caution salle Mouans Sartoux	1 100,00	1 100,00
<b>63 - Impôts</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>			<b>78 - Reprises sur amortissements</b>		
<b>65 - Autres charges de gestion</b>			<b>79 - Transfert de charges</b>		
Reversement cotisations UD 06	996,00	918,00	Répartitions charges UD 06	220,63	350,00
Contribution à la formation	435,00	705,00			
<b>66- Charges financières</b>					
<b>67- Charges exceptionnelles</b>					
<b>68- Dotations aux amortissements</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 421,68</b>	<b>5 454,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 007,63</b>	<b>5 454,00</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>864 - Personnel bénévole</b>					
Valorisation des actions des bénévoles	5 348,00	7 614,00	Valorisation des actions des bénévoles	5 348,00	7 614,00
Abandon de créances	1 758,00	1 800,00	Abandon de créances	1 758,00	1 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 527,68</b>	<b>13 068,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 113,63</b>	<b>13 068,00</b>